



SERVICE
SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

DOSSIER D'INSCRIPTION

AUX SERVICES PERISCOLAIRES 2024-2025

(Garderies, restauration et transports scolaires)

MATERNELLE

LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PERISCOLAIRES POUR 2024-2025
OUVRIRONT SUR LE PORTAIL FAMILLE DU 15 JUILLET AU 29 AOUT 2024.

Ce dossier concerne :

Les familles n'ayant pas encore créé de compte sur le Portail Famille

Les familles souhaitant des comptes séparés (garde alternée) : un dossier par parent séparé

➔ **Dossier « papier » à retourner en Mairie AVANT LE 15 JUILLET 2024**
(ou par mail à periscolaire@villard-bonnot.fr)

L'**inscription** pour une utilisation régulière ou occasionnelle des services
périscolaires **est obligatoire à chaque nouvelle année scolaire.**
(Attention : pas de reconduction automatique d'inscription de l'année précédente)

**⚠ Les dossiers présentant des arriérés de factures périscolaires non réglées seront refusés
(sauf justificatif de régularisation en cours)**

Coordonnées du service périscolaire :

Mairie de Villard-Bonnot : 20 bd Jules Ferry

Accueil : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h30 le vendredi)

tél. : 04.76.45.96.94

periscolaire@villard-bonnot.fr



Les pièces à fournir obligatoirement :

- **Le présent dossier d'inscription dûment complété, daté et signé**

- **Attestation de quotient CAF (- de 3 mois) ou MSA**

Pour les personnes non allocataires uniquement :

- **Avis d'imposition 2023** sur les revenus 2022 (valable pour les **facturations de septembre et octobre**)
- **Avis d'imposition 2024** sur les revenus 2023 (**à fournir au plus tard le 1er novembre 2024** pour les facturation suivantes).

A noter : sans justificatif de revenus fourni dans les délais précisés ci-dessus, le tarif maximum sera appliqué.

- ✓ **Les familles séparées qui ont choisi un mode de garde alternée peuvent opter pour des comptes séparés.** Elles recevront alors une facture respective, selon le QF ou avis d'imposition de chacun des parents. Pour cela **1 dossier à remplir par responsable.**
- ✓ Si votre dossier n'est pas daté et signé il sera considéré comme incomplet.

Tout dossier transmis hors délai ne sera pris en compte que dans la mesure des places disponibles.

.....

*Je soussigné(e) Madame, Monsieur,..... responsable légal(e) de l'enfant....., demande son inscription aux services périscolaires et reconnais avoir pris connaissance du **règlement intérieur** en cours (téléchargeable sur villard-bonnot.fr rubrique « jeunesse »).*

A _____, le _____ 2024.

Signature obligatoire :

.....

ENFANT

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Ecole : _____ **CLASSE (à la rentrée) :** _____

Facturation à : **Responsable 1** **Responsable 2**

Si garde alternée (lundi au vendredi uniquement) : semaines paires semaines impaires

Cocher la case si vous ne souhaitez pas recevoir votre facture par voie électronique

Cocher la case si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations par SMS (grève, etc...)

RESPONSABLES LEGAUX

RESPONSABLE LEGAL(E) 1

NOM : _____ **Prénom :** _____

Tél. portable : _____ **Tél.professionnel :** _____

Profession : _____ **Mail personnel :** _____

Adresse postale : N°/Rue : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

RESPONSABLE LEGAL(E) 2

NOM : _____ **Prénom :** _____

Tél. portable : _____ **Tél.professionnel :** _____

Profession : _____ **Mail personnel :** _____

Adresse postale : N°/Rue : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

RESTAURATION SCOLAIRE

Délais réservation/annulation des repas : au plus tard le jour ouvré précédent avant 10h
(ex : avant 10h le vendredi pour le lundi suivant)

REPAS SANS PORC : oui / non **REPAS SANS VIANDE** : oui / non

PRESENCE REGULIERE A L'ANNEE : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

PRESENCE PONCTUELLE (cocher) : ouverture des droits

ALLERGIES ALIMENTAIRES = REPAS FOURNI PAR LA FAMILLE (Projet Accueil Individualisé obligatoire)

GARDERIES

Délais réservation/annulation (16h30 uniquement) : au plus tard la veille avant minuit

MATIN (sans réservation) : OUI / NON

SOIR 16h30 (réservation obligatoire) : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI JAMAIS

PRESENCE PONCTUELLE (cocher) : ouverture des droits

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT (HORS RESPONSABLES LEGAUX) :

Une pièce d'identité pourra être demandée

Nom, Prénom	Lien de parenté	Tél.

TRANSPORT SCOLAIRE

Délais réservation/annulation : au plus tard la veille avant minuit

INSCRIPTION : HEBDOMADAIRE TRIMESTRIELLE A L'ANNEE

⚠ Présence obligatoire d'un adulte à la descente du bus. À défaut, l'enfant est reconduit en garderie (facturation)

SECTEUR LANCEY : écoles République, Jules Ferry et Pasteur

SECTEUR BRIGNOUD : écoles Pasteur, Libération, V. Hugo

ARRÊT (cocher) : STADE BERGES CONTAMINE REPUBLIQUE

ARRÊT (cocher) : DEBUSSY BERLIOZ COLLEGE PASTEUR

INSCRIPTION REGULIERE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEND.
ALLER 8H				
RETOUR 11h30				
ALLER 13h				
RETOUR 16h30				

INSCRIPTION REGULIERE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEND.
ALLER 8H				
RETOUR 11h30				
ALLER 13h				
RETOUR 16h30				

POUR LES TRAJETS OCCASIONNELS : INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE